

bio-feux

cheminées à l'éthanol

Conditions

L'acheteur s'engage à avoir lu et accepte les conditions et consignes de sécurité, et prend ainsi l'entière responsabilité de la manipulation et du fonctionnement des cheminées Bio-feux[®], ainsi que du Bio-Ethanol qu'il possède et manipule.

Les cheminées Bio-feux[®] fonctionnent exclusivement avec un liquide inflammable, le Bio-Ethanol. Son utilisation requiert un certain nombre de précautions à respecter. Dans le cas d'un respect total de ces consignes, vous pourrez utiliser votre Bio-feux[®] en toute sécurité.

Sécurité

- Le non respect des règles qui vont suivre peut entraîner de graves brûlures ainsi que des risques d'incendie.
- Veillez à bien suivre le mode d'emploi de votre Bio-feux[®], et de la poser sur une surface horizontale et stable.
- N'utilisez dans le foyer de l'appareil que du Bio-Ethanol de « chauffage », celui-ci bénéficie d'une distillation spécifique, et ne dégage pas d'odeurs. Ne surtout pas utiliser de produits pétroliers destinés à d'autres usages : essence, gazole, white-spirit, alcool à brûler, etc.
- Lors de l'allumage de la cheminée, éloignez enfants et animaux.
- L'allumage, expliqué dans le mode d'emploi, ne doit être fait qu'avec un briquet ou allumette.
- Aucun produit ne doit être rajouté si le foyer est partiellement démarré ou en cours de fonctionnement.
- Attendre le refroidissement du foyer avant de rajouter du Bio-Ethanol et de rallumer la flamme (au moins 10 minutes)
- Après une combustion, s'il reste du Bio-Ethanol dans la cuve, veillez à bien attendre 10 minutes en ouvrant la trappe (pour laisser aérer) avant de rallumer, ceci à cause des vapeurs restantes autour du foyer.
- Ne pas manipuler le brûleur lorsqu'il est allumé, à part pour actionner la tirette de fermeture. Ne pas souffler sur la flamme dans le but de l'éteindre.
- Prévoir des dispositifs d'extinction des feux à proximité de la cheminée (extincteur).
- En cas de brûlure faire appel au service hospitalier le plus proche. N'appliquer aucun corps gras sur la brûlure. Si elle est superficielle et non étendue, ne procéder qu'à un refroidissement au moyen d'eau fraîche pendant plusieurs minutes. Consultez un médecin au moindre doute sur la gravité d'une brûlure.
- Ne jamais évacuer le carburant dans les conduits d'eau ni dans la nature. Respectez l'environnement !
- Ne pas utiliser dans une pièce de moins de 10 m² sans ouverture extérieures et sans aération. N'utilisez votre cheminée que dans des lieux suffisamment aérés. Les personnes présentant des problèmes respiratoires doivent consulter un médecin avant toute utilisation.
- Ne pas utiliser le Bio-feux et son brûleur pour cuire des aliments, faire chauffer de l'eau, griller de la viande, etc.
- Ne pas utiliser le Bio-feux et son brûleur à proximité de produits inflammables : rideaux, tissus, meubles, etc...
- Ne pas utiliser le Bio-feux et son brûleur s'il se trouve dans la pièces, des gaz inflammables.
- Ne pas stocker de Bio-Ethanol à proximité du foyer Bio-feux. N'utilisez que les accessoires types bûches ou galets fournis, et ne pas les mettre directement dans la flamme.